

Ville de Saint-Césaire

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				301	302	303	304	305
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée	art. 14.6					
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe A-4 unifamiliale semi-jumelée						
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée	art. 14.6					
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée						
		classe B-4 bifamiliale et trifamiliale en semi-jumelée						
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D - habitation communautaire						
	classe E - résidences personnes âgées	règl. const. art. 5.7						
	classe F - maison mobile							
	COMMERCE	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services				● [2]		
		classe A-3 alimentation et vente au détail						
		classe A-4 télécommunications						
		classe B-1 spectacles, salles de réunion				● [1]		
		classe B-2 bars, brasseries						
		classe B-3 commerces érotiques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 arcades						
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.3					
		classe B-7 récréation ext. extensive						
		classe B-8 observation nature						
		classe B-9 clubs sociaux						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe D-1 poste d'essence	art. 19.2					
		classe D-2 station service, lave-autos	art. 19.2, 19.3					
		classe D-3 ateliers d'entretien	art. 19.2, 19.3					
classe D-4 vente de véhicules		art. 19.2						
classe D-5 pièces et accessoires								
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A		art. 20.2, 20.3					
	classe B		art. 20.2, 20.3					
	classe C		art. 20.2, 20.3					
	classe D extraction		art. 17.4					
	classe E récupération, recyclage		art. 17.6					
	classe F traitement boues, lisiers		art. 17.6					
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux						
classe A-2 santé, éducation								
INSTITUTIONNEL	classe A-3 centres d'accueil							
	classe A-4 services culturels et communautaires				●			
	classe A-5 sécurité publique, voirie				●			
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs, équipements récréatifs			●	●	●	●	
	classe C équip. publics	art. 7.5.2				●		
AGRICOLE	classe D infras. publiques			●	●	●	●	
	classe A agriculture		art. 6.5, 7.4.1, 7.4.2					
	classe B élevage		art. 21.1, 21.2					
	classe C activités complémentaires							
	classe D activités agrotouristiques							
	classe E animaux domestiques		art. 21.3					

Notes particulières:

[1] limité à l'usage salle de réception, à même l'aréna

[2] Limité aux écoles privées.

Ville de Saint-Césaire

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			301	302	303	304	305	
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1	10	10	12	12	12
		marge de recul avant max. (m)		—	—	—	—	—
		marge de recul latérale min. (m)		3	3	3	3	3
		somme des marges de recul latérales min. (m)		12	12	12	12	12
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	3
	BATIMENT	hauteur minimale (étage)		—	—	—	—	—
		hauteur maximale (étage)		2	2	—	—	—
		hauteur maximale (m)		8,5	8,5	—	—	—
		exhaussement maximal (m)		—	—	—	—	—
		façade minimale (m)		—	—	—	—	—
		profondeur minimale (m)		—	—	—	—	—
		superficie min. au sol (m ca)		—	—	—	—	—
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		20	20	50	50	50
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10
	AUTRES NORMES	normes patrimoniales	art. 14.3					
		zones à risque d'inondation						
		projet intégré	art. 14.5					
DIVERS	AMENDEMENT	92-2005-34 (avis de motion 11-05-2010, entrée en vigueur 30-09-2010)			●			
	Notes particulières:							

